

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/95/178/PRG/SGG

**NOMMANT LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET
L'INDUSTRIE DE LA GUINEE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi fondamentale;

Vu la Loi L/94/017/CTRN du 1er juin 1994 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit;

Vu l'Ordonnance n°0256/PRG/85 du 11 novembre 1985 portant ratification de la convention d'établissement de la BICIGUI;

Vu le décret D/92/033 du 6 février 1992 créant de nouveaux départements ministériels et secrétariat d'Etat et répartition des services entre eux;

Vu le décret D/92/034 du 6 février 1992 portant restructuration du Gouvernement;

Vu le décret D/92/036 du 6 février 1992 nommant les membres du Gouvernement;

-- D E C R E T E --

Article 1er :

Monsieur Ibrahima SOUMAH, Ingénieur, Conseiller spécial du Ministre des mines et de la géologie, est nommé dans les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée, BICI-GUI, pour une durée de trois (3) ans renouvelable, en remplacement de Monsieur Abdoulaye Tafsir CAMARA, Conseiller Technique à la Banque Centrale de la République de Guinée.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le

19

JUIN

1995



Général Lansana CONTE